Commission Permanente - 16 décembre 2024

AMENDEMENT - La Collectivité européenne d'Alsace, un laboratoire démocratique qui place les citoyennes et les citoyens au coeur de la transition écologique

Rapport N° CP-2024-10-2-5
N° applicatif 10841

Exposé sommaire

La transition écologique nécessite de repenser la gouvernance des territoires et des outils de production énergétique. Les citoyennes et les citoyens doivent pouvoir prendre part au pilotage et à la gouvernance des acteurs de demain.

Plus la gouvernance est partagée, plus les intérêts et les enjeux le sont aussi.

Aussi, cet amendement propose de prendre comme objectif d'associer directement la population à cette Société d'Economie Mixte. Cette mesure s'inscrit dans la volonté du Président de la Collectivité d'en faire un laboratoire démocratique

Amendement

APRÈS : *(PAGE 2)*
"Les principaux objectifs fixés à ce nouvel outil par les actionnaires fondateurs seront :"

RAJOUTER :
" - Associer des citoyennes et des citoyens volontaires au pilotage de la SEM."

Déposé par **M. Florian Kobryn** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**